

Assemblée générale 2021

Rapport d'activités 2019-2021

Mise en contexte

Le présent rapport couvre deux années d'activités, soit depuis la dernière assemblée générale, tenue le 25 mars 2019. Rappelons que l'assemblée prévue l'année dernière avait été suspendue en raison de l'arrivée soudaine de la pandémie. Elle fut reportée. Ce report n'est pas exceptionnel. La plupart des organismes n'ayant pas d'obligations financières envers le public ont agi ainsi.

Au cours de cette période, le conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises. Un grand merci aux membres du CA qui ont dû nous quitter en cours de route : Marie-Josée Deschênes, Élisabeth Foster, Jacques Tailleux. Bienvenue à ceux qui sont venus enrichir l'équipe : Charles Veilleux et Robert Tessier.

En avril 2021, le conseil d'administration se compose ainsi: Antoine Boivin, Gaston Cadrin, Danielle Gagnon, Germain Gauvin, Suzanne Lemire, France Rémillard, Pierre-Paul Sénéchal, Robert Tessier, Charles Veilleux.

Un merci spécial à France Rémillard qui assume la tâche de secrétaire du groupe.

Table du contenu

1/ PATRIMOINE	3
CHÂTEAU BEAUCE : DEMANDE DE CLASSEMENT	3
PRESBYTÈRE DE SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE ET COEUR INSTITUTIONNEL DU VILLAGE	3
INTERVENTIONS POUR CONTRER LES DÉMOLITIONS DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX	3
1/ Couvent des dominicaines à Berthierville.....	3
2/ Communiqué du 29 juillet 2020	3
3/ Communiqué du 4 février 2021	4
4/ Maison Chabot	4
5/ Maison des Pasquier	4
6/ Bâtiment patrimonial des Scies Mercier.....	4
7/ Maison rue Saint-Louis.....	4
8/ Bâtiment de l'ancien Hôtel Victoria à Lévis.....	4
9/ Maison Auclair-L'Heureux	4
10/ Maison du début du XVIIIe	4
11/ Maison du milieu du XIX ^e	4
12/ Meunerie et bergerie patrimoniales appartenant à l'ancienne école d'agriculture.....	5
RÉVISION DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL	5
2/ ENVIRONNEMENT	5
AGRANDISSEMENT DU PORT DE QUÉBEC	5
3/ AMÉNAGEMENT	6
PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER	6
TROISIÈME LIEN	6
INONDATIONS EN BEAUCE	6
HUTTOPIA	6
PARC-DE-LA-CHAUDIÈRE	7
INTERVENTION SUR UN PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LÉVIS.....	7
4/ PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES ET DU MILIEU	7
COMITÉ DE LIAISON AVEC LA COMMUNAUTÉ DE LA RAFFINERIE VALÉRO	7
PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE	8
5/ AUTRES PARTICIPATIONS ET ASSOCIATIONS	8
COALITION SOS PORT DE QUÉBEC	8
FERME CHAPAIS À LÉVIS	8
COALITION DU FJORD.....	8
TABLE LITTORAL-EST	9
6/ AFFAIRES CORPORATIVES	9

1/ Patrimoine.

Château Beauce : demande de classement

Deux ans après la demande de classement par le GIRAM concernant cet immeuble et ses meubles, la ministre de la Culture a accordé le statut demandé à l'ensemble patrimonial soit au bâtiment, à son site ainsi qu'aux autres bâtiments qui y sont érigés. En octobre 2020, le Château Beauce de Sainte-Marie s'est donc vu accorder la protection attendue. Par contre, la demande de classement des meubles vient d'être rejetée (8 mars 2021).

Presbytère de Saint-Michel de Bellechasse et cœur institutionnel du village

Le 17 novembre 2020, le GIRAM (dossier préparé par son vice-président), en association avec la Société du Vieux-Bourg de Saint-Michel, a demandé le classement à titre d'immeuble patrimonial de ce bâtiment construit en 1739, un des plus vieux presbytères en Amérique du Nord. En plus, du presbytère, la demande incluait la grange à dîme, l'église et le cimetière pour faire de cet ensemble un site patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Le bâtiment et les terrains qui l'entourent sont la propriété de la Municipalité depuis 2017 et les espaces environnants risquent d'être utilisés à des fins commerciales par l'actuelle administration municipale. De plus, afin de démontrer l'urgence de sauvegarder cet ensemble face à la décision municipale d'évacuer les organismes occupant son presbytère, une mobilisation citoyenne exemplaire s'est manifestée en février 2020. Une lettre récente (du 8 mars) nous indique que le ministère a procédé à une visite des lieux et que le dossier du bâtiment est à l'étude.

Interventions pour contrer les démolitions de bâtiments patrimoniaux

Ces dernières années ont été marquées par une vague sans précédent de démolitions ou de demandes de démolition de bâtiments patrimoniaux. En 2019 et 2020, le GIRAM a été très sollicité par tout le Québec. Il est intervenu sur les dossiers suivants :

1/Couvent des dominicaines à Berthierville.

Intervention et lettre à la ministre de la Culture. « Le couvent des Dominicaines de Berthierville et la nécessité d'une intervention gouvernementale pour assurer la pérennité du patrimoine architectural à long terme » (5 avril 2019).

2/ Communiqué du 29 juillet 2020

« Plus de 600 maisons beauceronnes seront démolies à la suite des inondations de 2019. Pourrait-on en sauver quelques-unes d'intérêt patrimonial ? ». Le GIRAM faisait allusion à la maison du notaire Fortier (1905) à Beauceville que la municipalité voulait conserver, malgré les inondations.

3/ Communiqué du 4 février 2021

« Pourquoi ne reste-t-il que des photos en souvenir du Manoir Taschereau de Sainte-Marie ? »

4/ Maison Chabot

Appui du GIRAM au projet de François Cliche et Stéphane Nadeau visant à réhabiliter à des fins récréotouristiques la maison Chabot de Valley-Jonction (13 janvier 2020). Action vaine puisque le bâtiment a quand même été démoli depuis par les bons services (\$\$\$) du ministère de la Sécurité publique.

5/ Maison des Pasquier

Bâtiment du régime français (Les Saules), intervention auprès de la ministre de la Culture et auprès du maire de la Ville de Québec, Régis Labeaume (le plan d'urbanisme étant inopérant dans cet arrondissement). (Mars 2019)

6/Bâtiment patrimonial des Scies Mercier

Sise 220, rue Napoléon-Mercier dans le Vieux-Lévis, représentations auprès du Comité de démolition (20 janvier 2020). La décision a été rendue le 14 avril 2021, le Comité accepte la démolition et le projet de remplacement de six logements. Un appel de cette décision peut être adressé d'ici 30 jours.

7/ Maison rue Saint-Louis

À Lévis, propriété de Desjardins, opposition au Comité de démolition, suivie d'une intervention directe auprès du président du Mouvement Desjardins (5 septembre 2019).

8/ Bâtiment de l'ancien Hôtel Victoria à Lévis

Intervention auprès du Comité de démolition et interventions supplémentaires auprès du conseil municipal (1er octobre 2020 et 5 février 2021).

9/ Maison Auclair-L'Heureux

Lettre d'appui à la Société d'Histoire de La Haute-Saint-Charles qui demande un statut patrimonial pour la maison Auclair-L'Heureux (1er mars 2021).

10/ Maison du début du XVIIIe

Objection à la demande de démolition d'une maison du début du XVIIIe siècle sise au 150 rue Jacques-Nau, à Lévis (7 avril 2021).

11/ Maison du milieu du XIX^e

Objection auprès du Comité de démolition de Lévis à la demande de démolition de la maison du milieu du XIX^e siècle sise au 188 rue Saint-Joseph, quartier Lauzon (18 février 2021).

12/ Meunerie et bergerie patrimoniales appartenant à l'ancienne école d'agriculture
Objection (Ville de La Pocatière et mettant en cause l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) campus de La Pocatière), à la démolition d'une meunerie et d'une bergerie patrimoniales appartenant à l'ancienne école d'agriculture, sous la responsabilité du MAPAQ. Intervention auprès des ministres de l'Agriculture et de la Culture. Proposition d'une restauration en vue d'une intégration dans le projet de Musée national de l'agriculture qui serait logé à La Pocatière (février 2020).

Révision de la Loi sur le patrimoine culturel

Mémoire adressé à la Commission parlementaire chargée d'analyser le Projet de Loi 69, modifiant en profondeur la Loi sur le patrimoine culturel (décembre 2020). Rappel de l'approche toujours soutenue par le GIRAM quant à la nécessité d'une Commission indépendante du pouvoir politique en ce qui a trait à la protection du patrimoine national et transfert souhaité de la responsabilité des municipalités liée aux dossiers de protection du patrimoine vers un comité régional composé d'experts en la matière. Lettre complémentaire à la ministre sur le projet de loi, le 11 février 2021.

2/ Environnement

Agrandissement du Port de Québec

Au cours des deux dernières années, le GIRAM a poursuivi son action sur le controversé projet (invasion dans les eaux du fleuve au moyen d'un million de mètres cubes/plate-forme de 17,9 Ha).

Un dossier qui traîne en longueur depuis plus de cinq années. D'abord dédié au transport et à l'entreposage d'hydrocarbures, le projet a été modifié, en 2018, en terminal de conteneurs (Laurentia). Cette modification majeure est survenue à la suite d'un rejet assez évident dans l'opinion publique. Cette seconde version est rapidement apparue tout aussi inacceptable en raison de ses conséquences au plan environnemental, sur la santé humaine et d'une forte empreinte sur le système du transport de la Capitale (Transport par camions et par trains).

En juin 2019, Mémoire à l'agence fédérale, dans le cadre de sa troisième consultation (« *Ouvrir les yeux pendant qu'il est encore temps* »). Un second mémoire en décembre 2019 a été déposé pour faire suite aux modifications apportées par le promoteur.

En février 2021, le GIRAM emprunte une piste non utilisée jusqu'ici, en s'adressant au ministre québécois de l'Environnement pour la tenue d'un BAPE sur toute la desserte

terrestre (camions et trains) du projet Laurentia (mobilisation de 10 organismes, dont 6 conseils de quartier).

3/ Aménagement

Projet d'aménagement paysager

Chantier visant la cour de l'école l'Étoile à Saint-Nicolas, entrepris au printemps 2019, il a été initié et mené par Antoine Boivin avec la collaboration de la ville de Lévis et celle des enfants.

Troisième lien

30 avril 2019 : Conférence de presse sur la position du GIRAM sur ce dossier. Un document étoffé préparé par Gaston Cadrin axé sur une approche de développement durable visant le transport collectif. En proposant une option réaliste de centre-ville à centre-ville, associée à des interconnexions de transports publics rive nord/rive sud, cette position visait à faire échec au scénario de corridor de l'est via l'Île d'Orléans. Cette option fera finalement consensus dans le milieu et sera retenue par le gouvernement qui, toutefois, conserve pour l'instant une option voiture en plus du volet transport en commun.

28 juin 2019 : communiqué : « Le développement du transport collectif passe par un tunnel plus central ».

30 janvier 2020 : communiqué : « 3^e lien Québec-Lévis : un projet qui aura plus d'allure ! »

Inondations en Beauce

24 octobre 2019 : importante conférence de presse à Sainte-Marie (Beauce) et mémoire : « Destruction massive et aveugle du patrimoine beauceron dans le sillage des inondations du printemps 2019 » — Appel d'urgence en faveur d'un plan correctif — communiqué et nombreuses entrevues dans les médias. Interventions auprès des ministres de la Culture, de la Sécurité publique et des Affaires municipales. Le but de la conférence de presse à Sainte-Marie était de sensibiliser l'opinion publique au désastre patrimonial relié à la disparition de centaines de résidences, dont certaines de haute valeur patrimoniale, dans le cadre du programme de compensations du ministère Sécurité publique.

Huttopia

Projet de dézonage d'un espace protégé au profit d'un usage commercial invasif et irréversible à la Pointe-D'argentenay à l'île d'Orléans. Le GIRAM s'est présenté en mars 2019 devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), avec d'autres intervenants de l'île d'Orléans dans le but de faire renverser par la Commission l'orientation préliminaire en faveur du projet (décembre 2018) . Un mémoire

du GIRAM a été adressé à la commission par Pierre-Paul Sénéchal et soutenu en audience publique. Les commissaires nous donneront raison dans leur décision, déboutant ainsi le promoteur, la MRC de l'île d'Orléans et la municipalité de Saint-François.

Parc-de-la-Chaudière

Conjointement avec les Amis du Parc-de-la-Chaudière, le GIRAM a organisé février 2020, une conférence de presse dénonçant le projet de privatisation d'une partie importante et stratégique (20 %) de ce parc public. L'événement a été largement couvert par les médias. Cette conférence de presse et l'intervention auprès des intervenants ministériels ont été réalisées dans le cadre de la consultation sur le changement de zonage au Parc des Chutes-de-la-Chaudière. Communiqué « À Lévis, un développement à tout prix, même dans le parc des Chutes-de-la-Chaudière !

Dans un mémoire, adressé le 16 mars 2020, le GIRAM a demandé à la ministre de la Culture de procéder à un classement site. Il a demandé à la ministre des Affaires municipales de ne pas entériner la demande de changement de zonage de la Ville de Lévis. Enfin, il a sollicité l'appui du Conseil abénakis, lequel est intervenu auprès des deux ministres.

Intervention sur un projet de modification du Règlement de zonage de Lévis.

Commentaires du GIRAM sur le projet de règlement RV-2020-20-55 zone M2163, modifiant le règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de favoriser la construction d'un hôtel et des condominiums (15 septembre 2020), projet du promoteur Pierre Gagné, (celui du centre des Congrès de Lévis) de faire passer son projet d'hôtel de 7 à 8 étages.

4/ Participation aux activités gouvernementales et du milieu

Comité de liaison avec la communauté de la raffinerie Valéro

Depuis 2002, le GIRAM fait de ce dossier, une activité statutaire dans le but officiel "d'améliorer les relations avec la communauté et de faciliter la communication sur les risques inhérents aux activités de la raffinerie, sur les mesures de prévention et d'urgence, de même que sur les nouveaux projets". Ce comité forme un groupe aviseur. Il est composé de 18 membres représentant les secteurs économique, environnemental et communautaire, dont le GIRAM, auquel s'ajoutent 6 membres du personnel de Valéro.

Danielle V. Gagnon est notre représentante assidue au sein de ce comité. Antoine Boivin et Pierre-Paul Sénéchal l'ont remplacé au besoin.

Outre le suivi des activités statutaires de la raffinerie, le comité de liaison s'est penché particulièrement sur les dossiers suivants : travaux de rénovation et mise à jour des

installations; projet de modernisation du système de traitement des eaux et de gestion des contaminants; anticipation de la transition énergétique.

De plus, Danielle V. Gagnon participe depuis plusieurs années au comité d'embellissement de cette entreprise.

Participation aux travaux de la Régie de l'énergie

En mars 2019, Gaston Cadrin, Pierre Paul Sénéchal et Pierre Blouin ont préparé une série de recommandations à introduire au projet de renouvellement du Plan de transition énergétique du Québec. Les propositions ont été présentées devant la Régie, le 2 avril à Montréal. Gaston a été associé à une autre intervention en cours d'année 2020.

En étant accrédité par la REQ, le GIRAM est reconnu comme organisme national.

5/ Autres participations et associations

Coalition SOS Port de Québec

Le GIRAM, par la voix de son président, est partie prenante de cette coalition depuis 2015. Créé dès l'annonce du projet d'agrandissement de l'Administration portuaire de Québec, ce regroupement a pour but de coordonner les actions des organismes membres et de développer des interventions communes. Il se réunit sur une base mensuelle et autour de lui, s'est produit une large mobilisation.

Ferme Chapais à Lévis

Automne 2019 : le GIRAM a participé à la consultation de la société immobilière du Canada pour évaluer le potentiel de mise en valeur du site de 40 hectares de grand intérêt en milieu urbain. Gaston Cadrin et Antoine Boivin y ont plaidé un zonage conservation/récréation et un usage communautaire. Une rencontre de presse s'est par la suite déroulée sur le terrain afin de faire davantage valoir le point de vue du GIRAM (MA-TV).

Coalition du Fjord

Une déclaration d'appui a été adressée par le GIRAM à cet organisme, principal opposant au projet de GNL-Québec. Ce dernier, d'une valeur de 14 milliards \$, vise la création d'un complexe de liquéfaction de gaz, un gaz obtenu par fracturation hydraulique et provenant de l'Ouest canadien et américain. Cette déclaration d'opposition a également été transmise au ministre de l'Énergie du Québec et à celui de l'Environnement (16 novembre 2019).

Table littoral-est

Participation récente du GIRAM à ce regroupement citoyen de Québec dédié à l'accès au fleuve. Il se veut une interface citoyenne examinant le plan stratégique de la Ville de Québec (Zone d'innovation du littoral est) visant un développement industriel avec le port comme pôle central. Danielle Gagnon et Germain Gauvin sont nos représentants.

6/ Affaires corporatives

En 2020, le GIRAM a conclu une entente avec le groupe les Compagnons Chaudière-Bassin, un organisme environnemental de Lévis. Celui-ci est accrédité par Revenu Canada et peut remettre des reçus à des fins fiscales. Au terme de cette entente, un changement de nom a été accepté: il s'agit de la "Fondation du GIRAM pour l'environnement". À cette fin, les deux groupes ont procédé à une modification de leurs lettres patentes démontrant la concordance de leurs activités. La demande d'accréditation de la nouvelle fondation a été adressée aux autorités gouvernementales en date d'avril 2021. Les deux organismes sont en attente de cette décision.

Pierre-Paul Sénéchal, président

Gaston Cadrin, vice-président

Avril 2021